



Séance du 12 avril 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-09

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

8 avril 2024

**Date de transmission
en Préfecture :**

15 avril 2024

Date de publication :

15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE –Frédérique CHOUFFOT - Sylvie FITSCH –Valérie ORIAT

Procurations : Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

Absents excusés : Mme Nathalie PRIEUR – M.Rachid TCHINA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Laurence CHARLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Dénomination aire de jeux

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies, rues, places publiques et bâtiments publics de la commune.

Après de nombreux échanges et d'un commun accord il est proposé de nommer l'aire de jeux communale « Aire de jeux du pré aux loups ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la dénomination « Aire de jeux du pré aux loups »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER